

Ingezonden Berichten.

SESSION D'INSTALLATION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE D'UTILISATION DU BOIS DU CENTRE INTERNATIONAL DE SYLVICULTURE.

La Commission internationale d'Utilisation du Bois, fondée à l'occasion de la VIème Session du Comité du Centre international de Sylviculture à Vienne au mois de septembre 1942, a tenu sa première session du 23 au 24 novembre 1942 à Berlin et à Eberswalde. Les États membres suivants du C.I.S. y étaient représentés : *Allemagne* : Prof. Dr Ing. Kollmann, Directeur de l'Office du Reich pour les Recherches sur le Bois ; *Bulgarie* : le Dr Ing. Sirakoff, Inspecteur Général des Forêts ; *Croatie* : M. Abramovic, Ingénieur, Chef de Section au Ministère des Forêts et des Mines ; *Espagne* : M. Rodriguez Torres, Ingénieur en Chef du Service statistique et de Recherches ; *Finlande* : M. le Prof. Levón, Recteur de l'École Polytechnique à Helsinki ; *France* : M. le Prof. Campredon, Directeur du Laboratoire Central d'Essais des Bois ; *Hongrie* : M. Radó, Conseiller ministériel et Directeur des Forêts ; *Italie* : M. le Prof. Dr Sala, Consul Général de la Milice Nationale Forestière ; *Norvège* : M. le Dr Klem, Chef de Division ; *Pays-Bas* : M. le Dr Ing. Lobry de Bruyn, Directeur de l'Institut Central d'Études des Matériaux ; *Roumanie* : M. le Prof. Dracea, Directeur de l'Institut de Recherches et d'Expérimentation Forestières ; *Slovaquie* : M. Binder, Ingénieur, Directeur des Forêts de l'État ; *Suède* : M. le Dr Hägglund de la Haute École Technique Royale ; *Suisse* : M. Winkelmann, Directeur de l'Office Suisse d'Économie du Bois.

Le Centre international de Sylviculture était représenté par son Président, le Baron K. de Walbott, par son Vice-Président, le Generalforstmeister Secrétaire d'État M. F. Alpers, ainsi que par son Directeur, le Prof. Dr. Dr. J. Köstler. Les séances de travail furent ouvertes par une allocution du Baron Waldbott, Président du C.I.S. Ensuite le Generalforstmeister Alpers souhaita la bienvenue aux participants en tant que représentant officiel du Gouvernement de la Commission d'Utilisation du Bois, le Professeur Köstler, Directeur du C.I.S., prit la parole pour son exposé concernant l'importance de la collaboration internationale dans le domaine de l'utilisation du bois. Dans un autre exposé, le Prof. Levón, Président de la Commission, parla des recherches sur le bois effectuées en Finlande.

Dans la séance de l'après-midi, le Dr Golay, Chef de Division au C.I.S., exposa les Statuts et l'organisation de la Commission. Au cours des sessions, il fut discuté de l'aménagement, de l'activité pratique de la Commission, de ses tâches urgentes, tout particulièrement en ce qui concerne celles qui rentrent dans le domaine des recherches, et de l'organisation de groupes d'experts pour l'élaboration de tâches spéciales. La troisième séance eut lieu à Eberswalde, où, après la liquidation d'autres questions relatives à l'organisation, le Vice-Président de la Commission, le Dr Kollmann, tint une conférence sur l'organisation et les résultats des recherches sur le bois en Allemagne. Ensuite le Prof. Hägglund, le Prof. Sala, le Prof. Campredon et le Directeur Winkelmann exposèrent la situation et les résultats des travaux relatifs aux recherches sur le bois effectués en Suède, en Italie, en France et en Suisse. Après la séance les participants eurent l'occasion de visiter, sous

la direction du Prof. Kollmann, l'Office du Reich pour les recherches sur le bois à Eberswalde. La session d'installation de la Commission internationale d'Utilisation du Bois du C.I.S. représente un véritable succès en ce qui concerne les résultats réalisés. Un exposé détaillé des discussions avec le texte des exposés faits sera publié prochainement comme No 8 de la série de monographies „Silvae Orbis” du Centre international de Sylviculture.

MAATREGELEN INZAKE HET BOSCHWEZEN, DE HOUTVOORZIENING EN DE JACHT.

Maximum kweekers- en verbruikersprijzen voor Kerstboomen.

De gemachtigde voor de Prijzen wijst er op, dat tot dusver voor Kerstboomen geen prijzen zijn vastgesteld en dat voor die artikelen dus de prijzen van vóór 10 Mei 1940 van kracht zijn.

De Gemachtigde voor de Prijzen zal niet tot vervolging overgaan, indien de hieronder aangegeven maximum kweekers- en verbruikersprijzen niet worden overschreden.

| Bij levering van kweeker aan groothandelaar gelden maximaal de navolgende prijzen in de betreffende maten af kweekerij per stuk | Uiteindelijke max. verbruikersprijzen in de betreffende maten per stuk |
|---|--|
| tot 50 cm | f 0,15 f 0,60 |
| 50 cm—1 m | " 0,30 " 1,20 |
| 1 m—1.50 m | " 0,70 " 2,80 |
| 1.50 m—2 m | " 1,10 " 4,30 |
| 2 m—2.50 m | " 1,40 " 5,60 |
| 2.50 m—3 m | " 1,80 " 7,20 |
| 3 m—3.50 m | " 2,10 " 8,40 |
| 3.50 m—4 m | " 2,25 " 9,— |

Hoogere prijzen worden als overtreding van de Prijzenbeschikking 1940 No. I vervolgd.